



*Au service
des peuples
et des nations*

Plan d'Initialisation

***PROJET APPUI A LA PRODUCTION ET A LA
COMMERCIALISATION DU SEL AU SUD DU BENIN***

Mai 2018

Pays	: République du Bénin
Titre du projet	: Projet d'Appui à la Production et à la Commercialisation du sel au Sud du Bénin (ProSel Djègbadji)
<i>Contribution à la réalisation du Programme d'Actions 2016–2021 du Gouvernement (PAG) par l'accroissement des capacités des femmes à participer durablement à la croissance de l'économie locale et à sa transformation structurelle.</i>	
<i>Pilier 2 : Engager la transformation structurelle de l'économie</i>	
<i>A4 : Amélioration de la croissance économique</i>	
<ul style="list-style-type: none"> - <i>A14</i> : Renforcer les capacités énergétiques et les capacités d'exploitation des ressources minières. - <i>A16</i> : Accompagner, former et professionnaliser les artisans. 	
<i>Effet escompté du Plan Stratégique 2018-2021 :</i>	
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Effet 2</i> : Accélérer les transformations structurelles propices au développement durable. 	
<i>Effets escomptés de l'UNDAF 2014-2018 :</i>	
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Effet 1</i> : D'ici à fin 2018, les populations rurales et périurbaines, notamment les jeunes et les femmes dans les communes d'intervention accroissent leur revenu et améliorent leur sécurité alimentaire. - <i>Effet 6</i> : D'ici à fin 2018, les Institutions et les populations des communes d'intervention assurent une meilleure gestion de l'environnement, des ressources naturelles et énergétiques, du cadre de vie, des conséquences des changements climatiques, des crises et catastrophes naturelles. 	
<i>Produits escomptés du Plan Stratégique 2018-2021 :</i>	
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Produit 2.5.1.</i> : Des solutions développées, financées et appliquées à grande échelle pour l'efficacité énergétique et la transformation en énergie propre et en développement zéro carbone, pour l'éradication de la pauvreté et la transformation structurelle. 	
<i>Produits escomptés de l'UNDAF 2014-2018 :</i>	
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Produit 1.1.</i> : Les jeunes et les femmes ont davantage de capacités, compétences et facilités d'installation pour l'auto emploi et l'entrepreneuriat agricole la mise en œuvre de micro, petite et moyenne entreprise en milieu rural et péri urbain. - <i>Produit 6.1.</i> : Les institutions et les populations sont outillées pour mieux gérer les ressources naturelles, énergétiques et le cadre de vie. 	
Cibles ODD : 7.1. ; 10.1 ; 15.1	
1.1. : D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion des hommes, femmes et enfants de tous les âges vivant dans la pauvreté dans toutes les dimensions selon les définitions nationales	
7.1. : D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.	
10.1. : D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40% de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national.	
15.1. : D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, ..., conformément aux obligations découlant des accords internationaux.	
Date de démarrage du Plan	: Juin 2018
Date de Fin du Plan	: Décembre 2018
Partenaire de Mise en Œuvre	: PNUD / Mairie de Ouidah

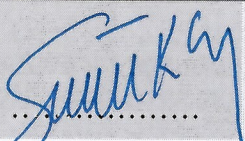
BRÈVE DESCRIPTION DU PROJET

Le « Projet d'appui à la production et à la commercialisation du sel (ProSel-Djègbadji) » est une contribution substantielle à l'opérationnalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment les ODD 1, 7, 10 et 15, dans l'arrondissement de Djègbadji de la commune de Ouidah au Sud du Bénin. En plus de renforcer la résilience des acteurs locaux dans les domaines de l'accès à l'énergie et de la création de micro, petites et moyennes entreprises, ce projet permettra de consolider les bases techniques, organisationnelles et institutionnelles de la production et de la commercialisation du sel par des actions structurantes visant le développement intégré et la protection de la mangrove de la commune de Ouidah.

L'objectif général du projet est de promouvoir une saliculture locale durable et inclusive à travers la valorisation de ressources énergétiques à moindre coût, l'optimisation du mode de production et l'amélioration du dispositif de commercialisation du sel, de sorte à impacter positivement les revenus, les conditions de vie et le bien-être des populations Djègbadji. Ce plan est une assistance préparatoire à la finalisation du document de projet. Il est d'un coût de 25,000 US \$. Il sera financé au moyen des ressources régulières du PNUD. Le document de projet qui est le produit attendu de cette assistance préparatoire, viendra en appui à la mise en œuvre des Plans de Développement Communaux (PDC) et du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG).

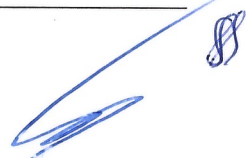
Il est déjà défini que le document final de projet comprendra trois (03) composantes principales : (i) l'amélioration de l'accès des femmes à l'énergie propre, (ii) la promotion des modes et conditions de production du sel ; (iii) la modernisation de la commercialisation du sel et de la gestion administrative locale de la filière. Par une approche participative, itérative et inclusive et avec un accompagnement approprié (contrôle qualité des résultats et livrables) du PNUD, il sera mis en œuvre par la commune de Ouidah dont les capacités seront évaluées pendant cette phase d'assistance préparatoire pour en déterminer les mesures d'assurance qualité.

Période de mise en œuvre :	2018	Ressources Totales Requises	25 000 USD
Composante :	Développement durable et Croissance Inclusive.	Ressources Totales Allouées	25 000 USD
		TRAC PNUD	25 000 USD
		Autres :	
		o Donateur	
Atlas Awards ID :		o Donateur	
Date du CLEP :		o Gouvernement	PM
Arrangement de gestion :	UNDP	o Mairie de Ouidah	PM

Approuvé au nom de :	Signature	Date	Nom/Titre
Programme des Nations Unies pour le Développement		23/05/18	Siaka COULIBALY Représentant Résident

ABZ





I. JUSTIFICATION

Le village de Djègbadji est une bande de terre marécageuses situé entre l'océan Atlantique et le Lac Toho. Ce bas-fond est sous influence marine. L'intrusion de l'eau marine dans le bas-fond, le lac et ses affluents constitue l'opportunité source de production du sel. L'activité de production de sel est spécifiquement menée par les femmes. Les hommes (maris et enfants) accompagnent ces dernières dans la recherche de bois, la confection des cabanes, des paniers, etc. Les cabanes en bois recouvertes de feuilles de palmier que l'on y voit ne sont pas des domiciles. C'est le lieu de travail des femmes de la localité. Ce sont les ateliers des femmes qui viennent y extraire le sel.


Le village de Djègbadji comporte six sites de production de sel que sont : Anangoudo, Djèssinou, Kogoudogbadji, Fonkomègbadji, HouédakomèGbadji, Kpozoumègbadji. A l'exception du groupement « Doumavo » qui a donné son nom au site Anangoudo devenu site Doumavo, tous les autres sites abritent des salicultrices ou familles de salicultrices installés individuellement. Sur le site Anangoudo, situé en bordure de la route des pêches dénommé Djègbadji, est implanté le groupement « Doumavo », constitué de salicultrices provenant des six sites. Ce groupement est composé d'environ 20 femmes. La principale activité génératrice de revenu des femmes du village Djègbadji tourne autour du sel. Certaines sont productrices, d'autres revendeuses. Environ 80% de la population féminine s'adonne à cette activité.

Le sel est produit dans des cabanes construits en matériaux précaires, à l'aide de foyers à plusieurs socles (3 ou 4) pouvant accueillir jusqu'à 4 récipients de cuisson ; ce type de foyer permet aux femmes d'avoir entre 16 et 20 mesures de sel par jour de travail. Le procédé de préparation est traditionnel et utilise en majorité les ressources naturelles de la mangrove. La saumure est collectée et stockée dans des bidons de 25 litres avant la phase de cuisson. La cuisson dure une journée lorsque le feu est ardent et régulièrement entretenu.

Autrefois, les racines aériennes des palétuviers étaient utilisées comme source exclusive d'énergie pour l'extraction du sel. Mais avec l'interdiction de la coupe de cette espèce due à la dégradation de la mangrove, les salicultrices utilisent actuellement, d'autres espèces de bois comme, l'acacia, l'eucalyptus les troncs de cocotier et les branches de cocotiers et de palmiers qu'elles achètent. Cette association réduit le coût de revient de l'activité. La production traditionnelle totale de sel couvrirait environ 15% des besoins intérieurs de consommation de la population Béninoise. Le sel est vendu sur tous les marchés à un prix unitaire de la mesure qui varie entre 300 et 500 fCFA. Il existe une demande intérieure potentielle non encore satisfaite ajoutée à une demande extérieure.

Plusieurs structures sont venues en appuis aux femmes au cours des dix dernières années, et certaines sont encore en cours. Toutes fois les innovations en termes de sources d'énergie de cuisson et de qualité du sel n'ont pas répondu aux besoins et aspirations des femmes, par conséquent elles pas été adoptées. Le principal frein à la survie financière de l'activité est l'indisponibilité de bois de feu. A cela s'ajoutent le manque d'appuis financiers pour l'acquisition d'équipements et de petits matériels de travail ; l'entreposage quotidien et la sécurité de la production sur site et, le faible volume de production.

Le projet se propose d'apporter des solutions à ces problèmes en traduisant les défis en actions innovantes et intégrées de préservation et de gestion durable de la mangrove renforcées par la disponibilité des sources efficaces d'énergie. Il aborde les opportunités et acquis qui constituent les leviers sur lesquels il conviendra de s'appuyer pour améliorer le mode de production et la rentabilité du sel, les conditions de vie des populations vulnérables de la zone côtière spécifiquement des communes Ouidah, Kpomassè, Comè et grand-Popo.



L'objectif du projet est de mettre en place des systèmes et des mécanismes de production du sel traditionnel assorti d'un mécanisme de financement durable afin de mettre en place une dynamique économique locale autour de la production du sel.

Le projet est nécessaire dans la mesure où elle offre aux salicultrices de Djègbadji, à la mairie de Ouidah et au Gouvernement du Bénin la possibilité de renforcer leurs connaissances sur les échanges commerciaux intérieurs et extérieurs surtout ceux de la sous-région Ouest Africaine et de disposer d'une étude objective traitant de la problématique d'étude de marché sur le sel iodé. Elle contribuera à élargir les possibilités de partenariats dans le cadre de la modernisation de la filière sel iodé et de la dynamisation des économies locales.

La présente phase d'initialisation a pour objectif de finaliser l'élaboration du document de projet et de préparer son opérationnalisation . Il s'agira spécifiquement : (i) d'identifier un modèle adapté de foyer économique en collaboration avec les femmes salicultrices bénéficiaires ; (ii) de dresser un état des lieux du marché du sel au Bénin et dans la sous-région ouest-africaine ; (iii) d'élaborer le document de projet intégré, (iv) de soumettre le document de projet au financement des partenaires.

II. PRODUITS ATTENDUS

La production et la commercialisation du sel est indissociable de la lutte contre les troubles dus à la carence de l'iode (TDCI). Autrement dit, traiter de la production et de la commercialisation du sel revient également à s'assurer que ce sel soit adéquatement iodé et fasse l'objet d'un contrôle systématique et complet comme l'indique la Note de service n°3442/DGDDI/DLRI du 13 octobre 2017 de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects en lien avec le mandat de la Direction de l'Alimentation et de la Nutrition Appliquée (DANA).

Par ailleurs, les dispositions de l'arrêté conjoint n°422 MAEP/MS/MCPME/MCAATMEF/DC/SGM/DANA/SA du 06 août 2013, fixent les conditions de production, d'importation, de commercialisation et d'utilisation de sel iodé en République du Bénin. Elles sont renforcées par la décision du Relevé n°29 prise par le Conseil des Ministres en sa séance du 06 septembre 2017. Il s'ensuit alors que le sel iodé ne sera mis à la consommation qu'après un contrôle préalable normatif des services techniques compétents des Ministères en charge du Commerce, de l'Agriculture et de la Santé.

Enfin, conformément à la Loi N° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des Communes en République du Bénin en son article 82, la Commune dispose de compétences qui lui sont propres en tant que collectivité territoriale décentralisée. Elle exerce en outre, sous le contrôle de l'autorité de tutelle, d'autres attributions qui relèvent des compétences de l'État. Elle concourt avec l'État et les autres collectivités à l'administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique ainsi qu'à la protection de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie. Dans le respect des domaines de compétences dévolues aux Communes, les résultats immédiats (produits) des activités entreprises dans le cadre du présent plan d'initialisation du projet d'Appui à la Production et à la Consommation du sel au Sud du Bénin sont :

- 1) L'étude d'identification du modèle de foyer amélioré est réalisée
- 2) Un état des lieux du marché du sel iodé au Bénin et à l'extérieur est disponible et fourni les informations nécessaires ;
- 3) Le document de projet est finalisé

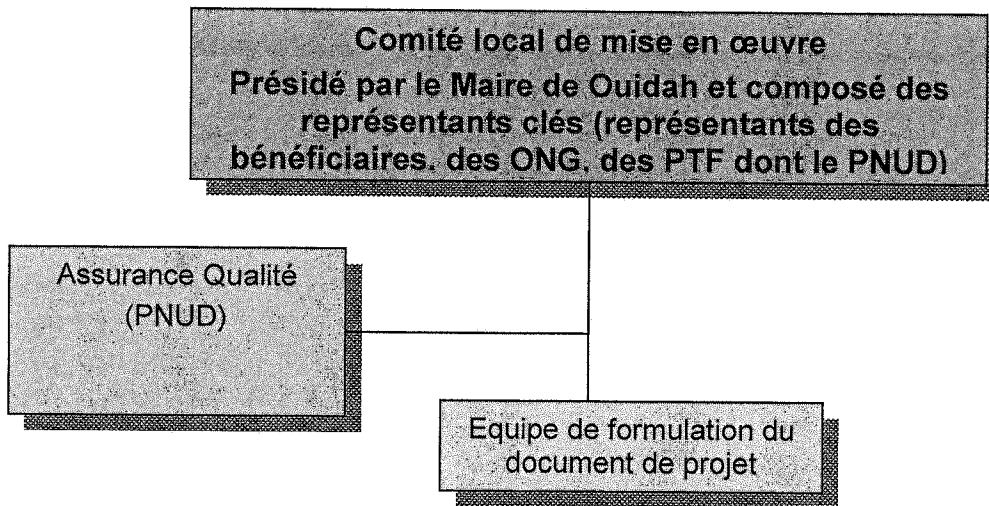


III. ARRANGEMENTS DE GESTION

Le coût global de l'ensemble des activités planifiées pour cette phase d'initialisation est estimé à 25.000 USD. L'estimation des besoins financiers a été effectuée sur la base des résultats attendus au niveau de chaque intervention. La présente phase sera pilotée par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), dans un partenariat basé sur une approche de gestion participative axée sur les résultats avec la Mairie de Ouidah, les acteurs clés ciblés, notamment les femmes salicultrices, les prestataires et les services déconcentrés démembrés du MAEP et du MCVDD.

Les membres du comité local de mise en œuvre (CLMO) mis en place par la Mairie de Ouidah superviseront les activités en collaboration avec les acteurs clés. Le comité local sera renforcé par des consultants qui se chargeront des études de faisabilité thématique et de la formulation du document de projet. Pendant cette phase d'initialisation, le dispositif de coordination et de gestion : (comité local de mise en œuvre (CLMO)), sera mis en place et appuiera le comité de pilotage des projets appuyés par le PNUD.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU PROJET



IV. SUIVI

Le suivi de cette phase d'assistance préparatoire sera assuré à travers les dispositions ci-après : Le comité local de mise en œuvre suivra la mise en œuvre technique des activités de cette phase sous le leadership de la Mairie qui nommera un point focal et mettra à disposition des cadres pour accompagner le processus. Des consultants nationaux (ONG) seront recrutés pour la conception du modèle de foyer adapté aux besoins des femmes. Les chargés de Programme du PNUD finaliseront le document de projet. La phase d'initialisation sera intégrée dans le mécanisme de suivi du PNUD et les progrès réalisés feront l'objet d'un rapport trimestriel présenté lors des revues des projets de l'unité Développement Durable et Croissance Inclusive (DDCI).

